

**DOMAINE « LA CHATAIGNERAIE » 2024**

**REGLEMENT DU SEJOUR**

**ADHESION**

Le Domaine de la Châtaigneraie est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Ainsi pour séjourner dans notre établissement il faut être adhérent à celle-ci. Séjours moins de 4 jours 11.50 €, séjours 4 jours et + 23 €.

**RESERVATION**

Le paiement du séjour se fait en 2 fois :

\* 50 % du montant du séjour à la réservation incluant l'adhésion et frais de dossier de 12 €.

\* Le solde du séjour un mois avant votre arrivée.

Taxe de séjour 2024 : 0.94 € par jour et par personne, de plus de 18 ans.

Pour réserver dans notre village il est nécessaire de **compléter et signer** le bulletin de réservation incluant les conditions générales, et de verser l'acompte. Après réception de ces documents, le Domaine de la Châtaigneraie vous adressera une confirmation de séjour.

Pour une réservation de dernière minute ou dans les 30 jours avant le début du séjour, le coût total du séjour sera réglé au moment de la réservation.

**Nos tarifs en pension complète, demi-pension et gîte incluent :**

- ✓ Lits faits à l'arrivée et linge de toilette
- ✓ L'animation en journée et en soirée selon la période
- ✓ Les clubs enfants selon les périodes
- ✓ L'accès à la piscine et à l'espace forme
- ✓ La restauration, vins et cafés inclus (hors gîte)

**Nos tarifs ne comprennent pas :**

- \* Les dépenses personnelles
- \* L'assurance annulation
- \* La taxe de séjour 0.94 € (+ de 18 ans) sous réserve de modifications.

**Les animaux familiers sont acceptés sous conditions**

**REMISES :**

- ✓ L'application de remise (MSA/ FFRP/FFTC/CE...) sera effectuée, merci de faire parvenir vos justificatifs en même temps que votre inscription et acompte.
- ✓ Les déductions de vos aides éventuelles (aide VACAF, chèques vacances, bons d'échange ou autres,) sont prises en compte après justificatifs, toutefois ils ne peuvent être considérés comme acompte.

**CAUTION HEBERGEMENT EN GITE**

Pour les séjours en gîte une caution de 300 € sera demandée à l'arrivée. Elle vous sera restituée après vérification de votre hébergement et/ou renvoyée par courrier après votre départ.

**VOTRE ARRIVEE**

Les logements sont mis à la disposition des vacanciers à partir de 16h30 le jour d'arrivée et doivent impérativement être libérés pour 9 heures le jour du départ. En cas d'arrivée après 19h00 merci de bien vouloir prévenir le domaine « La Châtaigneraie » au 04.71.46.25.00.

**ANNULATION DE SEJOUR**

**Option 1** : avec assurance annulation (voir conditions d'assurance jointes), spéciale COVID.

Afin de toujours satisfaire notre clientèle, nous vous proposons les meilleures garanties possibles de remboursement en cas d'annulation. Pour y souscrire, il vous suffit de cocher la case correspondante sur le bulletin et d'envoyer le montant de celle-ci en même temps que le bulletin de réservation, soit 2.9 % du prix hors frais annexes.

**Option 2 : Si vous ne souscrivez pas à l'assurance annulation**, toute annulation de séjour se verra appliquer le règlement suivant et doit faire l'objet d'un envoi par lettre recommandée :

**Plus de 60 jours** avant le début du séjour : Le Village de Vacances vous rembourse les sommes que vous avez déjà versés, sauf Les frais de dossier.

**Entre 60 jours et 31 jours** avant le début du séjour : Le Village de Vacances conserve la totalité de votre acompte versé.

**Moins de 30 jours** avant le début du séjour : Le Village de Vacances conserve la totalité des sommes versées.

En cas de séjour écourté, celui-ci ne pourra faire l'objet de remboursement.

Toutes réclamations relatives au séjour effectué doivent être adressées à la direction du Domaine « La Châtaigneraie » par lettre recommandée accusée réception dans les deux semaines qui suivent la fin du séjour.



Domaine de la Châtaigneraie

Route de Saint Cirqgues

15600 MAURS

☎ 04-71-46-25-00

www.vacances-chataigneraie.com

@ : info@vacances-chataigneraie.com

